

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 9 MAI 2016

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h40)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016	5
5. PRÉAVIS N° 01/2016 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE, TRONÇON CH. DES COLOMBAIRES-GIRATOIRE DE LA GARE DE CULLY	5
6. PRÉAVIS N° 06/2016 - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS	7
7. PRÉAVIS N° 07/2016 - EGLISE CATHOLIQUE DE CULLY, REMPLACEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE PAROISSIALE	13
8. PRÉAVIS N° 08 - GESTION DES DÉCHETS, OPTIMISATION DES ÉCO-POINTS ET DES COLLECTES DES DÉCHETS - STRATÉGIE DE GESTION	15
9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	22
10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	24

M. Yves Sesseli, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Pierre-Alain Genton, huissier ainsi qu'à M. Baptiste Jacquet, du Service Assainissement et Bâtiment.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Nina Brissot du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	7
	55 Conseillers communaux selon la liste de présence	55
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Vincent Chollet, Jean-Luc Denisart, Jacques Johner, Luc Massy, Lionel Régamey, Pietro Scalfaro et Michel Trolliet	7
ABSENT NON EXCUSÉ	Mme Monique Bersier	1
ARRIVÉE TARDIVE	M. J.-Ch. Schwaab	1
TOTAL :		64

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Majorité : 28 sur base 55.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le bureau n'a pas de modification à apporter à l'ordre du jour et demande si quelqu'un désirerait y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas et c'est mis au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 17 avril 2016, invitation à l'intronisation du nouveau préfet, M. Daniel Flotron, du district de Lavaux-Oron, le 11 mai 2016.

Scrutin du 20 mars 2016 – Votations cantonale et élections communales**Votation cantonale :****RIE III - 3^{ème} Réforme de l'Imposition des Entreprises**

Oui : 1'474

Non : 200

Election à la municipalité (second tour) :

Nombre de bulletins de votes rentrés : 1'904

Sont élus :

1	Hauert	Georges	997
2	Demierre	Jean-Paul	945
3	Schwaab	Jean-Christophe	891
4	Gross	Nicole	869

Obtiennent des voix

5	Ellis	Thomas	867
---	-------	--------	-----

Participation 49.17 %

Election du Syndic :

A l'échéance du délai pour le dépôt des listes pour l'élection du syndic, le mardi 29 mars, à 12h00, il a été constaté qu'une seule liste présentant un unique candidat a été déposée, soit :

- PLR Les Libéraux-Radicaux et Indépendants de Centre-Droite, M. Jean-Pierre Haenni

Dès lors, le bureau électoral a proclamé **M. Jean-Pierre Haenni**, élu tacitement Syndic pour la législature 2016-2021.

*Applaudissements***Prochaines votations fédérales : 5 juin 2016**

- Initiative populaire « En faveur du service public" »
- Initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel »
- Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports »
- Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)
- Modification de la loi sur l'asile (LAsi)

Prochaine séance du conseil : Lundi 20 juin 2016 - **18h30** - Salle des Mariadoules, Aran

S'agissant de la dernière séance du Conseil de la législature, pour ne pas finir trop tard et pour permettre à chacun de refaire un peu plus longtemps la séance, le Bureau a fixé le début de la séance à 18h30, à la salle des Mariadoules, Aran.

Le Président rappelle que la sortie de fin de législature du conseil communal aura lieu le samedi 21 mai 2015. Il prie les personnes n'ayant pas répondu de le faire auprès de la secrétaire.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Mme L. de Palma :

Page 15 : « Ce préavis lui **fait** (au lieu de *donne*) mal au cœur » et dernière ligne : « Elle estime..... et **ne donne** pas la bonne réponse,..... » (au lieu de *n'a pas*).

Page 18 : « Comment **se fait-il que** l'installation électrique n'était déjà pas aux normes ? Donc **qu'en** est-il..... » (au lieu de comment *est-ce possible* et *quand...*)

M. J.-L. Bandini :

Page 18 : Sous communication de M. le Conseiller municipal Patrick Chollet

« A titre d'information, le **SDIS** est intervenu » (au lieu de *notre police de Lavaux*).

Suite à cela, la parole n'étant plus demandée, le procès-verbal du 14 mars 2016, tel que modifié est adopté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

5. PRÉAVIS N° 01/2016 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE, TRONÇON CH. DES COLOMBAIRES-GIRATOIRE DE LA GARE DE CULLY

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. M.-H. Noverraz :

Il lit les conclusions.

M. R. Bech :

Les conclusions de la Commission des finances étant les mêmes que la Commission ad hoc, il ne les relit pas.

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

Sur le même secteur, il aimerait savoir ce qu'il en est du PGEE, est-ce qu'il a été relu, est-ce que les conclusions ont été revues, est-ce qu'il y a eu une fouille minutieuse du PGEE sur cette partie-là pour savoir si des travaux peuvent se faire en simultanément ?

M. P. Chollet, Municipal :

En général, dans ce genre de projet, les services d'infrastructure et d'assainissement se concertent au moment où il y a une fouille pour voir s'il y a nécessité de refaire un collecteur d'eau claire ou d'eau usée.

S'il n'est pas prévu simultanément dans le PGEE, c'est que ce n'est pas nécessaire et que l'on a tenu compte de la situation du PGEE. On est bon pour 10 ans.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 01/2016.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 01/2016 de la Municipalité du 11 avril 2016 ;
- ouï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 250'600.- hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 30'000.- et le solde de CHF 220'600.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 7'400.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.

6. PRÉAVIS N° 06/2016 - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. D. Gay :

Leurs conclusions sont courtes. La Commission ad hoc propose d'adopter le préavis 06/2016 sans modification.

M. D. Gay fait quelques commentaires :

C'est un préavis à tiroirs avec 5 objets communaux qui n'ont à priori rien à faire les uns avec les autres si ce n'est d'être propriété de la Commune. Il s'agit d'objets très différents pour lesquels la Commission a reçu des explications de M. G. Hauert convaincantes. Ce qui a permis à la Commission d'être d'accord de se séparer de l'ensemble de ces objets.

Réflexion faite, la Commission tient à dire, que dans le préavis, ces ventes s'inscrivent dans une démarche plus importante, qui est une démarche d'inventaire du patrimoine immobilier de la commune, et la Commission a demandé à la Municipalité de bien vouloir donner au Conseil ce soir des explications complémentaires sur leur vue à long terme, c'est-à-dire, là, on a 5 objets, est-ce que l'on va avoir 5 objets à chaque séance, ou régulièrement durant l'année ? Comment la commune voit la suite en matière de redimensionnement du patrimoine communal ?

Il précise que le préavis ne donne pas d'indication sur la stratégie que la Municipalité veut adopter en matière de gestion du patrimoine.

M. Y. Delaloye :

La Commission des finances propose d'accepter le préavis avec des conclusions amendées comme suit :

- Points 1. à 5., le revenu : « Le revenu de la vente sera **affecté au compte nouvellement intitulé « Fonds de réserve investissement foncier » précédemment nommé « Fond de réserve politique foncière »**.
- Points 3. et 4. : Ajout de « **les frais de vente étant à la charge des acheteurs** ».
- Point 4. : Ajout de « **....une fois le permis de construire du bâtiment comprenant entre autres le local des pompiers sis aux Fortunades à Cully entré en force,...** ».
- Point 5. : Ajout de « **le prix de départ sera fixé à CHF 600'000.-** ».
- Point 7 : Il devient **point 6.** modifié : « Un montant identique à la vente de la parcelle 9886 sera **affecté** à l'amortissement partiel de la construction du bâtiment du centre sportif de la Tioleyre par prélèvement au **Fonds de réserve d'investissement foncier** » **nouvellement nommé ainsi.** (Au lieu de :9886 sera « utilisé ».....par prélèvement au fond de réserve « politique foncière »').

Le Président résume les amendements :

- Points 3. et 4. : Ajout de « **les frais de vente étant à la charge des acheteurs** ».
- Point 5. : Ajout de « **le prix de départ sera fixé à CHF 600'000.-** ».
- Point 4. : Ajout de « **....une fois le permis de construire du bâtiment comprenant entre autres le local des pompiers sis aux Fortunades à Cully entré en force, ...** ».
- Points 1. à 5., les revenus : « **Les revenus des ventes seront affectés « au compte nouvellement intitulé « Fonds de réserve investissement foncier » précédemment nommé « Fonds de réserve politique foncière** ».

La discussion est ouverte.

Le Président donne la parole à la Municipalité en réponse la demande de M. D. Gay.

M. G. Hauert, Municipal :

Il donne le pourquoi de ces ventes un peu précipitées et non il n'y en aura pas à chaque Conseil.

- **La ferme de Capochon (390)** : Il y a des gros travaux à faire et le locataire a demandé à la Municipalité si elle voulait entrer en matière pour ces travaux. Vu que le coût élevé de ces travaux et que le locataire serait intéressé à l'acheter, elle a saisi l'occasion de mettre en vente ce bien.
- **Parcelle 184, route de de Vevey, Cully** : Vu sa situation, elle n'est pas utile pour les éventuels besoins communaux et est attenante au bâtiment de M. Voruz. Celui-ci ayant manifesté son intérêt à l'acquérir, la Municipalité est d'avis de la vendre.
- **Parcelle 31, bourg de Cully** : Vu son emplacement au bord de la route cantonale, ce jardin public n'est pas utilisé. De plus, elle n'est pas constructible, au fait qu'elle est grevée d'un alignement des constructions dans sa longueur. Plusieurs propriétaires voisins ont approché la commune pour l'acquérir afin d'y aménager un jardin et/ou des places de parc.
- **Parcelle 484, chemin de Bahyse, Cully-Chenaux** : Ce local en PPE, lot 2, est utilisé par le SDIS Cœur de Lavaux comme surface de stockage. Lors de la construction de la maison et du local, un accord a été passé pour que lorsque ce local ne serait plus utilisé, il serait racheté par la propriétaire du lot 1. Elle a manifesté son désir de rachat qui se réaliserait dès que la future caserne serait construite aux Fortunades.
- **Parcelle 9886, chemin du Collège, Grandvaux** : Une partie est utilisée comme par le club de pétanque « Le Bouchon de Lavaux ». Comme il est prévu un terrain de boules au Tioleyre, le produit de la vente serait affecté au bâtiment sportif de la Tioleyre. Il est clair que le montant ne servira pas pour des frais d'entretien courants.

M. J.-L. Bandini :

Il a une question à propos des amendements concernant les frais de vente à la charge des acheteurs. Aux points 3, 4 et 5, c'est précisé dans le préavis. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de faire un amendement au préavis pour cela.

M. Y. Delaloye :

Il précise à M. J.-L. Bandini que « les frais de vente à la charge des acheteurs » ne figurent pas dans les conclusions. C'est pour cela que la Cofin l'a précisé.

M. J.-P. Haenni, Municipal :

Il affirme que les frais de vente sont toujours à la charge des acheteurs ! Cela va de soi.

Mme F. Reijsoo :

Elle appuie la proposition de la Commission ad hoc, c'est-à-dire qu'à l'avenir, il y ait un plan stratégique et une réflexion pour la mise en vente des objets.

En tant que membre de la Commission de gestion, elle constate que les frais d'entretien courants de la bâtisse à Chenaux que l'on souhaite vendre à Fr. 28'500.- étaient en 2015 de Fr. 20'361.- et en 2014 de Fr. 6'000.-. Donc en fait, il s'agira d'une transaction neutre au budget.

Il faudrait prévoir quels sont les frais d'entretien à faire à l'avenir afin d'éviter d'avoir des frais avant de vendre l'objet.

M. G. Hauert, Municipal :

Il y a confusion. Il s'agit de frais de transformations qui ont eu lieu dans l'ancien collège de Chenaux. Le local du feu se trouve dans un bâtiment privé. Nous ne payons pas de frais d'entretien pour ce local qui est à bien plaie.

M. P. Humbert :

Concernant le local, si la future propriétaire en fait un garage, cela veut dire que la place handicapé tombe et serait placée ailleurs ou est-ce que la Municipalité a eu une discussion avec elle pour qu'elle ne l'utilise pas comme garage ?

M. G. Hauert, Municipal :

La place qui est devant est sur le domaine privé partiellement, donc elle serait déplacée à l'opposé où il y les 3 places.

M. P.-A. Fontannaz :

Pour les 2 personnes qui ont demandé à la Municipalité leur stratégie en matière de gestion du patrimoine, il rappelle qu'un document avait été fourni aux Conseillers qui précisait les bâtiments qui ne seraient jamais vendus, ceux d'une moyenne importance et ceux d'aucune importance. Voir les archives !

M. Jean-Christophe Dunant :

Concernant la vente des objets, les affaires semblent bien arrangées, il y a des acheteurs intéressés. Il est sensibilisé par un petit objet, la parcelle 31, de 119m², qui est un parc qui n'est jamais utilisé à cause des crottes de chien et qui va rapporter à la commune Fr. 23'800.-, ce qui est énorme. Cette parcelle pourrait être transformée en 2 places de parc à louer ou publiques. Par rapport aux autres surfaces, c'est la seule qui est publique, même si elle placée au bord de la route cantonale.

Elle s'inscrit dans un réseau de ruelles serrées comme d'autres places dans d'autres villages, même s'il n'y pas un grand intérêt pour en faire un jardin ou autre chose, elle a un accès sur la route cantonale d'une part, d'autre part, elle est à proximité d'une passerelle, cela faisait partie du concours des Fortunades, même si l'on ne sait pas comment ce projet évoluera par la suite. Il serait bien de voir, avant de la vendre, comment cet espace pourrait être utilisé, par exemple, un parc à chiens. Il en existe un à Lutry, à côté du Visinant, également à côté de la route cantonale. Cela libérerait la place d'Armes, à Cully, des crottes de chien avant 17h00, avant l'occupation par les

baigneurs. Une autre approche serait de faire des places de parcs publics ou de la louer comme places de parcs privés aux propriétaires adjacents avec un droit de superficie ou droit d'usage. En conclusion, M. J.-Ch. Dunant propose d'étudier comment utiliser cet espace au lieu de le vendre.

M. Y. Sesseli, Président :

Il comprend que la proposition de M. J.-Ch. Dunant serait l'élimination du point 2 - vente de la parcelle communale 31, bourg de Cully.

M. D. Gay :

Pour rajouter à la réflexion du début, concernant les amendements de la Cofin, il lui semble qu'on adopte un préavis complet, par exemple pour la parcelle 9886, au collège des Monts, il est prévu d'en vendre 1'000 m² et de garder 674m² pour les places de parc, ce qui n'est pas précisé dans les conclusions.

Quand on vote un préavis, on reprend tout ce qui est dedans même si ce n'est pas repris mot-à-mot dans les conclusions. Les conclusions synthétisent les explications du préavis, qui seront tenues en compte lors de la concrétisation. C'est ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Est-ce qu'il faudrait revoir techniquement la manière d'étudier un préavis ?

M. Y. Sesseli, Président :

Il est en partie d'accord et commente comme suit :

D'un côté de mettre dans les conclusions, par exemple au point 5., une mention qui indiquerait que le prix de départ serait fixé à Fr. 100'000.-. Si c'est dans les comptes, c'est une chose, si c'est dans les conclusions, cela stipule, entre guillemet, au plus offrant cela pourrait être Fr. 300'000.-. En précisant le montant de Fr. 600'000.-, le Conseil décide de limiter afin que s'il n'y a pas d'offre à Fr. 600'000.- on ne vend pas.

Il est vrai qu'après il y a des amendements qui sont plus de la « cosmétique ».

M. J.-Ch. Dunant :

Pour mieux comprendre ce qui vient d'être dit, il prend comme exemple le point 1. des conclusions concernant la parcelle 9886, 1'000m²-terrain de pétanque et 674m²-places de parc, collège des Monts. Si le Conseil est d'accord avec les conclusions, cela veut dire que la Commune reste libre de vendre l'ensemble ou les 1'000m² ?

M. Y. Sesseli, Président :

En effet, il est précisé dans le préavis que la parcelle serait fractionnée comme suit : les 674m²-places de parc seraient gardés et les 1'000m²-terrain de pétanque seraient vendus. D'après les conclusions, la Commune peut vendre le tout si elle le veut.

Mme L. de Palma :

A partir du moment où dans les conclusions, on décale la vente de la petite partie à Chenaux à la construction des Fortunades, la même réflexion pourrait se faire avec le terrain de pétanque, c'est-à-dire, de ne pas se précipiter de vendre le plus rapidement possible ce terrain de pétanque avant que le centre sportif de la Tioleyre soit prêt. Ce serait dommage que pendant une année le Bouchon d'or n'ait pas de terrain.

M. J.-P. Haenni, Municipal :

Le centre sportif de la Tioleyre est en construction aujourd'hui. On doit payer maintenant et on aimerait éviter d'emprunter pour payer maintenant. D'où la vente de cette parcelle pour payer une

partie du centre sportif de la Tioleyre. Les travaux ont commencé et l'on commence déjà à payer pour ceux-ci.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il précise que, d'ici que le terrain de pétanque soit vendu, la construction du centre sportif de la Tioleyre sera terminée. Il y est allé ce jour et les travaux avancent bon train.

M. B. Rufi :

Suites aux précédentes discussions, la Commission des finances propose un amendement au point°1. des conclusions pour préciser le fait que la Municipalité a l'autorisation de vendre env. 1'000 m2.

Dans le préavis, c'est une déclaration d'intention. Donc, elle propose d'amender le point 1 comme suit : « **d'autoriser la Muni à entreprendre les démarches nécessaires à la vente de 1'000m2 env. au plus offrant de la parcelle 9886, etc**».

En ce qui concerne les autres amendements, la Commission des finances a estimé que la terminologie concernant la provision ou la réserve qui s'appelait « Fonds de réserve politique foncière » ne voulait pas dire grand-chose et que le produit de la vente des différents terrains ou objets immobiliers devrait être affecté pour des investissements de caractère similaire.

Pour le reste, le fait d'indiquer dans les conclusions que les frais de vente sont à la charge des acheteurs, c'est juste une précision.

M. J.-L. Bandini :

Il précise encore une fois que ce n'est pas nécessaire d'indiquer que les frais de vente sont à la charge de l'acheteur.

D'autre part, env. 1'000m2, cela pourrait être 1'674 m2, alors autant ne pas le préciser. C'est clair dans le préavis. La parcelle serait fractionnée : la nouvelle parcelle d'env. 1'000m2 serait vendue aux conditions susmentionnées soit prix de base Fr. 1'000.-/m2 et l'autre d'env. 674m2 demeurerait propriété de la commune.

M. B. Rufi :

Dans le préavis, on parle de conditionnel : devrait, serait. Si la Commission des finances indique env. 1'000m2 dans les conclusions, ce n'est pas 1'600m2, elle fait référence au texte du préavis. La Cofin propose un amendement et c'est le Conseil qui décide !

20h30 - Arrivée de M. Jean-Christophe Schwaab.

M. Y. Sesseli, Président :

Il clôt la discussion en remarquant que l'on pinaille sur des pinailages.

Il passe aux votes sur les 5 amendements proposés par **la Commission des finances**, dans l'ordre des conclusions du préavis

- Point 1. : « d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à la vente **de 1'000m2 env.** au plus offrant de la parcelle communale 9886 sise au chemin du Collège à Grandvaux ; le revenu.... ».

L'amendement est **rejeté** par 28 voix, 22 voix pour et 3 abstentions.

- Points 3. et 4. : ajout « **des frais de vente étant à la charge des acheteurs.** »

L'amendement est **rejeté** à une nette majorité, 8 voix pour et 4 abstentions

- Point 5. : ajout de « **le prix de départ sera fixé à 600'000.-.** »

L'amendement est **accepté** à une nette majorité, 5 voix contre et 8 abstentions.

- Points 1. à 5. : « ; le revenu de la vente **sera affecté au compte nouvellement intitulé « Fonds de réserve investissement foncier » précédemment nommé « Fonds de réserve politique foncière ».**

L'amendement est **accepté** à l'unanimité, 0 voix contre et 6 abstentions.

- Point 4. : « d'autoriser la Municipalité à entreprendre, **une fois le permis de construire du bâtiment comprenant entre autres le local des pompiers sis aux Fortunades à Cully entré en force**, les démarches nécessaires à la vente de la parcelle communale 484 sise au chemin de Bahyse à Cully, lot 2 de la PPE constituée (20/1'000) au propriétaire de la parcelle 483, lot 1 de la PPE constituée (980/1'000) ; le revenu ... ».

L'amendement est **accepté** par 44 voix, 5 voix contre et 6 abstentions.

Le Président passe au vote sur l'amendement proposé par M. J.-Ch. Dunant :

- Point 2. des conclusions : « **L'élimination de ce point** » pour les raisons qu'il a mentionnées avant.

L'amendement est **refusé** par 30 voix contre, 16 voix pour et 5 abstentions

Le Point 2. reste partie intégrante du préavis

Le Président passe au vote le préavis 06/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 06/2016 de la Municipalité du 11 avril 2016 ;
- ouï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à la vente au plus offrant de la parcelle communale 9886 sise au chemin du Collège à Grandvaux ; le revenu de

la vente sera affecté au compte nouvellement intitulé « Fonds de réserve investissement foncier » précédemment nommé « Fonds de réserve politique foncière » ;

2. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à la vente au plus offrant de la parcelle communale 31 sise dans le bourg de Cully ; le revenu de la vente sera affecté au compte nouvellement intitulé « Fonds de réserve investissement foncier » précédemment nommé « Fonds de réserve politique foncière » ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à la vente de la parcelle communale 184 sise route de Vevey à Cully aux propriétaires de la parcelle 183 ; le revenu de la vente sera affecté au compte nouvellement intitulé « Fonds de réserve investissement foncier » précédemment nommé « Fonds de réserve politique foncière » ;
4. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre, une fois le permis de construire du bâtiment comprenant entre autres le local des pompiers sis aux Fortunades à Cully entré en force, les démarches nécessaires à la vente de la parcelle communale 484 sise au chemin de Bahyse à Cully, lot 2 de la PPE constituée (20/1'000) au propriétaire de la parcelle 483, lot 1 de la PPE constituée (980/1'000) ; le revenu de la vente sera affecté au compte nouvellement intitulé « Fonds de réserve investissement foncier » précédemment nommé « Fonds de réserve politique foncière » ;
5. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à la vente au plus offrant de la parcelle propriété communale 390 sise sur la commune de Forel (Lavaux), sous réserve de l'accord de la Commission foncière rurale ; le prix de départ sera fixé à CHF°600'000.-- ; le revenu de la vente sera affecté au compte nouvellement intitulé « Fonds de réserve investissement foncier » précédemment nommé « Fonds de réserve politique foncière » ;
6. Un montant identique à la vente de la parcelle 9886 sera affecté à l'amortissement partiel de la construction du bâtiment du centre sportif de la Tioleyre par prélèvement au « Fonds de réserve investissement foncier » nouvellement nommé ainsi.

7. PRÉAVIS N° 07/2016 - EGLISE CATHOLIQUE DE CULLY, REMPLACEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE PAROISSIALE

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. P. Baumann :

Il lit les conclusions et la Commission ad hoc souhaite modifier

- sous le point 2. : « de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 45'000.- TTC ;** » au lieu de « CHF 69'700.- ; »
- sous le point 4. : « d'amortir l'investissement à raison de **CHF 4'500.-...** » au lieu de « CHF°7'000.- ».

M. Ch. Currat :

La Commission des finances s'est coordonnée avec la Commission ad hoc et propose les mêmes amendements aux points 2. et 4.

La discussion est ouverte.

M. G. Hauert, Municipal :

Il donne des précisions quant au montant de Fr. 69'700.-. La commune voulait réaménager une cuisine au top, changer le carrelage, créer un faux-plafond et changer la fenêtre. Après discussions avec les Commissions et de la paroisse catholique, il s'est avéré qu'ils ont besoin seulement de nouveaux appareils de cuisine et d'armoires. Le carrelage, la fenêtre et le plafond restent tels quels.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement aux **points 2. et 4.** proposé par la Commission ad hoc et la Commission des finances, soit :

- de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 45'000.- TTC**;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de **CHF 4'500.-** par année, le premier au budget 2017 (chapitre 582).

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 07/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 07/2016 de la Municipalité du 4 avril 2016,
- oui les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de remplacement de la cuisine de l'église catholique de Cully ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 45'000.- TTC;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 4'500.- par année, le premier au budget 2017 (chapitre 582).

M. Y. Delaloye :

Au nom du Conseil de la paroisse, il remercie le Conseil communal de leur confiance et de l'accord pour le changement de leur cuisine et du montant qu'il est prêt à dépenser.

8. PRÉAVIS N° 08 - GESTION DES DÉCHETS, OPTIMISATION DES ÉCO-POINTS ET DES COLLECTES DES DÉCHETS - STRATÉGIE DE GESTION

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. P. Humbert°:

Avant de lire les conclusions, il donne des explications quant à l'amendement proposé en lisant des parties de leur rapport. La Commission ad hoc souhaite apporter l'amendement suivant :

- Ajout d'un point 1. : « **de ne pas effectuer de collecte d'OM aux éco points et de s'en tenir à la stricte variante 2bis, avec 2 collectes d'OM par semaine en porte-à-porte ;** ».
- Point 1. devient point 2. : « d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement (arrondi) de **CHF 555'000.- HT pour la création et l'aménagement de 8 éco points ;** » au lieu de CHF 630'000.-
- Point 3. devient point 4. : « d'amortir....., à raison de **CHF 27'750.-** par année... » au lieu de CHF°31'500.-.

M. B. Rufi :

Il lit les conclusions et la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter tel quel le préavis 08/2016 avec leurs conclusions amendées au point 1. :

- Point 1. ajout de : « **pour la création respectivement l'aménagement de 8 éco points ;** ».

Il précise que la Cofin dans son rapport exprime un souhait, qui est adressé à la Municipalité, et qu'elle n'a pas jugé opportun pour celui-ci de procéder à une modification, c'est qu'elle étudie réellement la possibilité de procéder à un seul ramassage d'ordures ménagères ainsi que de maintenir les ordures ménagères sur les éco points. La Cofin n'est pas sur la même longueur d'ondes que la Commission ad hoc.

M. B. Rufi explique le pourquoi : le fait de procéder à un seul ramassage d'OM permet d'économiser Fr. 50'000.- par année. Dans le rapport de la CSC Déchets, il est clairement ressorti que le ramassage du jeudi n'est pas du tout optimal, n'est pas complet et peu utilisé. Ensuite, le fait de supprimer les OM dans les éco points est une diminution du service à la population extrêmement important. Les personnes qui partent en voyage ou sont absentes les jours de ramassage seraient empruntées.

La diminution de ce service ne permet d'économiser rien, qu'un petit Fr. 10'000.- par année, ce qui est minime par rapport à l'utilité de ce service.

En résumé, un ramassage hebdomadaire d'OM et 8 éco points avec OM permettent d'économiser Fr. 50'000.- par année.

Voilà pourquoi, la Cofin exprime cela dans son rapport mais n'a pas procédé à une modification des conclusions puisque le Conseil va voter sur un crédit sur l'aménagement de 8 éco points qui auront le nombre de modules nécessaires permettant certaines extensions en fonction de l'évolution des déchets de la commune.

M. P. Chollet, Municipal :

Il y a une différence sensible entre les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances. La pierre d'achoppement, sur ce préavis, est la suppression ou le maintien de la collecte d'OM dans les éco points. La Municipalité tient à maintenir ce service existant et qui a priori est fortement utilisé par les citoyens. Le but de la Municipalité, pas clairement exprimé dans le préavis, était d'arriver à la suppression d'un ramassage d'OM hebdomadaire.

Initialement, la Municipalité voyait le maintien du ramassage bi hebdomadaire en plus de la collecte aux éco points et se laissait le temps de voir l'incidence du transfert du porte-à-porte dans les éco points, est-ce que ce serait une incidence sur le lundi ou le jeudi ? Il est clair, d'après les commentaires de M. B. Rufi, que c'est le jeudi qui est une tournée plutôt partielle et qui coûte très cher par rapport à ce que l'on collecte au porte-à-porte. La Municipalité, après lecture des rapports des Commissions ad hoc et des finances, est d'accord que si la collecte des OM est maintenue aux éco points, il y aura la suppression d'une tournée hebdomadaire avec information à la population dès que tout sera mis en place. C'est-à-dire dès que les 8 éco points seront en place, cela nécessitera également une discussion avec le transporteur, étant donné que certains chemins communaux sont peu ou pas desservis, pour renforcer ces quelques petits bouts de routes. Il y aura adaptations et améliorations également au porte-à-porte pour la collecte hebdomadaire.

Mme V. Hill :

Elle défend le point de vue de la Commission ad hoc en ajoutant des arguments supplémentaires. D'une part, il est clair que la collecte du jeudi n'est pas pleine puisque que les gens utilisent beaucoup les éco points, mais pour elle, cette collecte au porte-à-porte, dans la commune où il y a des bourgs qui ne sont pas toujours à côté des éco points, surtout quand il y en aura moins. C'est un aspect plus social et pratique pour les personnes qui ne sont pas très mobiles. Il y aussi l'aspect des nuisances et en règles générales les éco points ne sont pas esthétiques, spécialement les containers des ordures ménagères. Il y a le comportement des personnes qui lorsqu'elles déposent leurs ordures ménagères dans des éco points éloignés, auraient tendance à moins trier, à y jeter des déchets non conformes (sacs noirs, etc), les employés communaux l'ont remarqué, alors que lorsque les déchets sont récoltés devant la porte, ces personnes font plus attention. Mme V. Hill trouve onéreux de construire des éco points qui seront utilisés comme solution de secours. Ce n'est pas si difficile de demander à son voisin ou d'aller à la déchetterie pour déposer ses déchets.

Enfin, elle renforce le point qu'a soulevé M. P. Humbert. On a déjà une grosse production de déchets en Suisse, particulièrement dans la commune, et le message qui est donné avec ces poubelles partout encourage presque la production de déchets, alors que l'on devrait donner un message contraire !

M. J.-Ch. Schwaab :

Il appelle les conseillers à voter pour la version de la Commission des finances à l'exception de sa recommandation pour le nombre de ramassage. Il lui est important de maintenir la collecte des ordures ménagères dans les éco points, car c'est utile lorsque l'on part ou que l'on a manqué le jour du ramassage et que l'on a des déchets qui ne peuvent être gardés longtemps. Il ressort des discussions que quel que soit la proposition que l'on retient, on parle de diminution de prestations à la population. Or, La population, depuis l'introduction de la taxe poubelle et en particulier de la taxe forfaitaire, paie au final beaucoup plus pour une prestation qu'elle va devoir désormais fournir elle-même, donc pour une prestation réduite.

Il revient sur la recommandation de la Commission des finances de rester à un seul ramassage hebdomadaire. Si le ramassage du jeudi est supprimé, cela désavantagerait les personnes âgées et à mobilité réduite et le fait que la localisation des éco point soit à 1 km des zones denses (bien faite), il leur serait difficile d'y amener à pied leurs OM. Les éco points sont surtout utiles pour les personnes motorisées. Il lui est important d'avoir une réflexion avant de supprimer un des deux ramassages

hebdomadaires et il recommande à la Municipalité de ne pas prendre une décision hâtive nonobstant la recommandation de la Commission des finances. Il a une suggestion, suite à la remarque de Mme V. Hill, concernant le nombre de poubelles publiques pour les petits déchets, on parle de littering. Il a remarqué qu'il n'y avait plus de poubelles publiques, entre autres, au bord du lac et dans les vignes. Ceci provoque une accumulation de ces petits détritux aux endroits où elles étaient avant et donne plus de travail aux employés communaux.

M. Y. Sesseli, Président :

Il précise que la mise en place finale, d'après M. P. Chollet, Municipal, se ferait à la fin 2017. Cela laisse le temps d'approfondir l'étude.

M. Ch. Currat :

Une première réflexion, concernant le triage des déchets, d'après sa compréhension sur le principe de base, les gens trient plus et vont amener leurs triages ainsi que les sacs blancs moins pleins dans les éco points. En conséquence, il y a moins de sacs blancs lors du ramassage porte-à-porte. Concernant la laideur des éco points, il trouve plus moche le fait d'avoir une poubelle devant chaque maison. Actuellement, il y a des gens qui n'ont pas le ramassage devant leur porte, donc ils doivent amener leurs déchets aux éco points. Ils le font depuis des années. Afin d'effectuer un ramassage pour ces gens, on devra rajouter des passages uniquement pour eux, ce qui va amener deux manières de faire. Il trouve cela dommage.

M. D. Gay :

Il indique que le préavis mentionne sous « *ramassage porte-à-porte : pour une commune avec un territoire aussi étendu, pentu et des constructions disparates, le ramassage porte-à-porte doit être maintenu aussi longtemps que possible. Sa fréquence, sa tournée et ses horaires seront à optimiser en fonction des observations et des statistiques de collectes. Les tournées bihebdomadaires des OM sont par conséquent maintenues.* ». Il lui semble que c'est ce préavis que l'on vote. Il ne comprend pas que la Municipalité aujourd'hui exprime le contraire. Si un jour, il y a une modification de la stratégie, entre autres, concernant le ramassage bihebdomadaire, cela sera discuté lors d'une séance de Conseil. C'est important que cela soit approuvé par le Conseil. Il ne s'agit pas seulement d'une décision prise par l'exécutif. Pour le moment, on vote pour le préavis 08/2016.

M. P. Chollet, Municipal :

Il a noté et groupé les remarques de chaque intervenant afin d'éviter d'intervenir à chaque fois.

- **Le problème olfactif** des déchets ménagers incinérables : les sacs poubelle posés dans un container de 800 l exposé en plein soleil, cela provoque des mauvaises odeurs. Tandis qu'avec un container semi enterré, les problèmes olfactifs sont résolus. Ils sont équipés de sacs parfaitement étanches, par rapport aux anciens qui laissaient écouler du jus qu'il fallait pomper. Il n'est pas exclu, que chaque année, il faudra voir à l'usage, de faire le nécessaire pour les nettoyer.
- **Les éco points** : une personne qui arrive à un éco point où il lui est possible de jeter tous les déchets séparément triés, cela lui sera plus simple et elle va plus respecter l'endroit où la situation actuelle est, en effet, relativement catastrophique. Un éco point bien organisé diminue l'incivilité, la triche et donnera moins de travail à la voirie.
- **Personnes âgées et à mobilité réduite** : La suppression d'une tournée hebdomadaire n'est pas dramatique, car avec le tri des déchets, il y eu une diminution de 45% de déchets incinérables.

Pour une 1 ou 2 personnes âgées, ou un couple, un sac de 35 l par semaine suffit largement. Il cite, comme exemple, que, pour son ménage composé de 4 adultes, un sac de 35 l leur fait une semaine.

- **Poubelles publiques** : en effet, elles ont disparus, car endommagées. Il est prévu de remplacer un certain nombre d'elles, mais il a fallu attendre la parution du nouveau guide architectural 2016 de Lavaux, car les poubelles font partie du mobilier urbain. Plusieurs modèles sont en attente. M. B. Jaquet va étudier et faire des propositions, à court terme, pour un système et un format de poubelles unifiés.
- **Le littering** : Il est d'accord que l'on sorte seulement des petites poubelles. C'est à l'ordre du jour.
- **Intervention de M. D. Gay concernant le préavis** : Il est clair que le préavis a été établi sur le rapport de la Commission municipale des déchets-CmDé où il est mentionné que le ramassage bihebdomadaire serait maintenu. La Municipalité n'a pas retourné sa veste. L'objectif actuel de la Commission des finances est de maintenir le ramassage bihebdomadaire et la collecte des déchets incinérables aux éco points et de prendre un petit peu de recul afin d'estimer la situation. Maintenant, si le Conseil désire maintenir la collecte des OM aux éco points sous réserve de la suppression d'un ramassage hebdomadaire, cela ne pose pas de problème.

M. Ph. Maeder :

Financièrement, la proposition de la Commission des finances d'économiser Fr. 50'000.- est intéressante car dans les comptes 2015, la Commission de gestion l'a déjà relevé, sur le poste des déchets il y a un déficit d'env. Fr. 200'000.-. Ce qui veut dire qu'il faudra financer ce déficit, soit par une augmentation de la taxe, soit par des économies, dont ces Fr. 50'000.-, ce qui permettrait déjà une bonne économie. Il propose, si le préavis est accepté tel quel, de déposer une motion demandant à la Municipalité de supprimer un ramassage hebdomadaire des OM porte-à-porte.

M. M. Duboux :

Il constate que, d'après le plan de la commune, sur l'ancienne commune de Villette, il y a 3 éco points, et que sur une densité haute de population qu'est le quartier de la Gare de Grandvaux ainsi que tout ce qui est autour de l'autoroute, il est prévu de supprimer les éco points de Prahly et de la gare, et qu'il n'y aurait qu'un seul éco point situé au village de Grandvaux. Est-ce que le problème de la circulation a t'il été pensé ? Actuellement, vu la densité haute de la population, en rouge, en dessus de l'autoroute et entre la gare et l'autoroute, il n'y pas d'éco point. En s'adressant à M. P. Chollet, Municipal, il donne l'exemple d'une petite dame d'un certain âge.

M. P. Baumann :

Il propose de ne faire qu'un seul ramassage et informe qu'il a acheté un container vert pour 4 villas. Ce qui permet de déposer des sacs d'OM n'importe quand. Il semblerait que la commune en vend.

M. B. Rufi :

Il répond à M. P. Baumann que cette manière de faire fonctionne lorsqu'il y a un ramassage au bord d'une route. Exemple, il y a 500 m au ch. des Crêts où il n'y a pas de ramassage. Comment amener ce container vert au bord de la route ? Il y a d'autres endroits du même type. Il pense qu'il faut oublier cette solution.

Mme L. de Palma :

Elle fait un ricochet sur ses collègues, d'abord M. J.-Ch. Schwaab et puis sur M. M. Duboux.

Elle constate que les habitants de Grandvaux du milieu, pas ceux des bas ni ceux des hauts, se retrouveraient sans rien ! Cela pose un problème. Elle rejoint l'avis de M. J.-Ch. Schwaab, pour le service public, on paie des taxes, des sacs, l'essence et on transporte !

Elle aimerait militer pour le maintien de 2 containers à ordures ménagères à Prahly, parce que c'est un endroit qui est extrêmement pratique. C'est sur le chemin des gens qui montent ou descendent. Il n'y a aucune nuisance parce qu'il n'y a pas de gens qui habitent là-autour. On s'arrête, cela prend 2 minutes et cela gêne personne. Supprimer les déchets verts, c'est clair parce que c'est le souk là-bas.

Il faudrait reconsidérer la suppression de ce point-là. Pour celui de la gare, on ne discute pas parce que bientôt on va se faire tirer dessus à la chevrotine. En ce qui concerne le point de Prahly, elle souhaiterait que soit considérée une solution, en tous les cas, intermédiaire avec le maintien de 2 containers à OM à cet endroit.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il argumente le préavis de son collègue, M. P. Chollet, au niveau esthétique. Cela fait 3 ou 4 ans, que l'on tourne autour de ces éco points. Maintenant, ce préavis lui semble très bien fait. Et il suit aussi celui de la Commission des finances concernant la collecte des OM. Il pense que rajouter un container pour env. Fr. 65'000.-, ce n'est pas un grand luxe. Et si on l'on veut maintenir encore quelques années l'entrée de la commune à Villette dans l'état où elle est, sous le pont de chemin de fer où l'on voit 2 containers qui sont horribles et l'entrée de Grandvaux, côté Riex, idem, il faudrait refuser ce préavis ! Il faut accepter ce préavis tel quel et après, l'on pourra peut-être s'adapter aux circonstances s'il est nécessaire. Il faut que l'on donne aux gens la possibilité de pouvoir s'adapter aux nouveaux éco points. A la Tioleyre, ils sont prêts à faire le trou et si le préavis est accepté, il sera fait demain matin.

M. J. Potterat :

Il a une question un peu de logistique et est heureux d'entendre que le projet des Fortunades est toujours une perspective. Dans cette perspective, il demande si la place de l'éco point à Cully est la plus judicieuse du fait qu'elle serait coincée entre la vigne de l'Union vinicole, la voie de chemin de fer et la sortie du service du feu. S'il y a 5 véhicules à l'éco point et que le service du feu doit passer, cela serait difficile. Est-ce que logistiquement, c'est vraiment l'endroit idéal ?

M. P. Chollet, Municipal :

Par rapport aux éco points, il faut avoir une vision globale de la commune de Bourg-en-Lavaux. Il est vrai qu'il y a des zones de concentration d'habitations et des axes de circulation, et les éco points sont bien placés sur ces axes. Ceux des hauts auront plutôt accès au nouvel éco point de la Tioleyre. Pour la partie intermédiaire, soit on part en direction de l'autoroute où il y aura un éco point en face du restoroute de Villette, soit vers le bas où il y en aura un à l'entrée d'Aran. Il y aura toujours un éco point où que l'on aille pour y déposer des OM. On ne peut pas multiplier sans autre le nombre d'éco points. La Municipalité a bien étudié ce point avec la Commission CmDé et la CSC Déchets et il s'avère que ce nombre de 8 serait l'idéal par rapport aux besoins des gens.

Concernant la suppression de celui de la gare de Grandvaux, ce n'est pas pour des « risques de chevrotine », mais c'est dans le cas de la réorganisation scolaire. La place de gare sera réaménagée pour faciliter la circulation des bus scolaires transportant les élèves qui prennent le train pour aller Puidoux.

Mme J. Potin :

Elle remercie la Municipalité pour ce préavis et aimerait encourager les conseillers à voter ce préavis, parce qu'ils représentent la population et la population a beaucoup de poubelles. Elle n'aimerait pas que le village de Grandvaux devienne sale parce que les citoyens n'ont pas respecté le principe des éco points en ayant la flemme d'y aller. Donc un ramassage d'OM 2 fois par semaine, c'est magnifique, mais si l'on doit économiser, un seul pourrait suffire.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur 2 amendements :

Celui de la **Commission ad hoc** :

Ajout d'un **point 1.** et le point 1. du préavis de la Municipalité deviendrait **point 2.** qui serait modifié ainsi que le **point 4.** le point 2. de la Municipalité qui deviendrait **point 3.** est inchangé, comme suit :

1. **de ne pas effectuer de collecte d'OM aux éco points et de s'en tenir à la stricte variante 2bis, avec deux collectes d'OM par semaine en porte-à-porte ;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement (arrondi) de CHF 555'000.- HT pour la création et l'aménagement de 8 éco points ;**
3. de laisser la compétence à la Municipalité, quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans, à raison de **CHF 27'750.-** par année (chapitre 450), la 1ère fois au budget 2018.

L'amendement est **rejeté** par 35 voix contre, 7 pour et 4 abstentions.

Le Président passe au vote sur l'amendement de la **Commission des finances** :

- Sous point 1. : ajout de «...CHF 630'000.- HT **pour la création respectivement l'aménagement de 8 éco points ;** ».

L'amendement est **accepté** par 46 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 08/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 08/2016 de la Municipalité du 11 avril 2016,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 51 voix, 3 contre et 1 abstention

1. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement (arrondi) de CHF 630'000.- HT pour la création respectivement l'aménagement de 8 éco points ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité, quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
3. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 31'500.- par année (chapitre 450), la 1^{ère} fois au budget 2018.

M. Ph. Maeder :

Le fait que le préavis soit accepté, il propose de maintenir la motion qui demande à la Municipalité d'étudier la suppression d'un ramassage des ordures ménagères porte-à-porte dès les 8 éco points en service.

M. J.-Ch. Schwaab :

Il remarque que la motion n'a pas été portée à l'ordre du jour et selon l'article 59 du règlement, il est indiqué que « *Lorsque qu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au Président* ». « *La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance* ».

M. Y. Sesseli, Président :

M. Ph. Maeder peut écrire la motion et la lui amener séance tenante.

Pendant qu'il examine le règlement, il donne la parole à

M. R. Bech :

Sur le plan purement formel, il abonde dans le sens de M. J.-Ch. Schwaab et l'exigence de M. J.-Ch. Schwaab devrait donc amener M. Ph. Maeder à présenter sa motion écrite à la prochaine séance du Conseil communal. Pour des raisons pragmatiques, et dans la dynamique créée par les discussions abondamment développées de ce jour, M. R. Bech suggère d'aller jusqu'au bout de celles-ci et de dépasser l'approche très voire trop formaliste. Il propose que la motion de M. Ph. Maeder soit traitée séance tenante.

M. D. Gay :

Il n'est pas d'accord, pas seulement pour des raisons de formalisme, mais on vient de voter une chose et on devrait voter le contraire. Lors des longues discussions, il a été mentionné qu'un système allait être essayé et avec l'expérience, éventuellement, qu'un ramassage des OM serait supprimé.

Maintenant, on voterait autre chose de ce que l'on a décidé. Cela lui paraît non seulement formellement inadapté ainsi qu'incohérent du point de vue intellectuel !

M. S. Crosa :

Il rappelle qu'il y a 2 ans, lors d'un plan stratégique pour l'élimination des ordures et le tri des déchets, il avait été déjà invoqué que l'on pourrait mettre des éco points et supprimer une tournée. Cela avait provoqué un tollé général. Tout ce qui a été mis aujourd'hui a été accepté par le plus grand nombre de personnes et maintenant l'on mettrait une barrière avec une motion. Il rappelle que ce qui a été accepté sera adapté selon les besoins et qu'un container vert devant une porte, à priori, cela ne dérange personne.

M. Y. Sesseli, Président :

Etant donné que la prochaine séance du Conseil est pour bientôt et que cela n'a pas été porté à l'ordre du jour et par écrit, il propose à M. Ph. Maeder de présenter sa motion-postulat à la prochaine séance du Conseil. Par conséquent, cette motion ne sera pas délibérée ce soir

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Max GRAF

Il donne un état de la situation de la gare de Cully, du projet du bâtiment communal et du parking ainsi que du projet des Fortunades. La situation se décantera au début du mois de juin et il donnera des informations complémentaires en juin.

- **Le bâtiment communal**, fruit du concours architectural en collaboration avec les CFF, sera mis à l'enquête publique par la commune. Aujourd'hui, les CFF ne veulent plus réaliser leur bâtiment en même temps que la commune. Il a été décidé de poursuivre par la mise à l'enquête du projet de la commune dans lequel, il y aura au rez de chaussée un cabinet médical de groupe, le CMS et le commerce « Tout pour la Vigne ». Les 2 étages au-dessus se composeront de 21 appartements protégés de 2 pièces et de 3 pièces ainsi qu'une salle commune.
Sous le park+R, il y aura un parking public de 60 places dont l'accès est encore à l'étude afin de limiter la circulation en surface au strict minimum sur la place et de trouver une solution pour que les voitures soient le plus éloignées possible du cœur de cette place.
- **Le projet des Fortunades** : la cours de droit administratif s'est rendue sur place le 2 mai 2016 pour statuer sur le recours déposé. La décision sera donnée d'ici fin mai-début juin. Par contre, le dossier de construction est prêt à être mis à l'enquête publique dès la mise en vigueur du PPA et ceci bien entendu grâce à M. B. Jacquet, de la Commission d'urbanisme et de la CCL.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il remercie le Conseil communal d'avoir accepté le préavis 08/2016 qui lui tenait particulièrement à cœur ainsi que M. B. Jacquet, nouveau chef du Service de l'assainissement et des bâtiments, il a participé à l'étude de ce préavis. Le côté pratique de la stratégie sera mis place par son successeur dès le début de la nouvelle législature 2016-2021.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Les travaux de construction du centre sportif de la Tioleyre vont bon train. Le caisson en béton est bientôt terminé. Concernant la fondation d'un club de tennis, il a eu une réunion, il y a une dizaine de jours, et il y a beaucoup de gens intéressés. Lorsque les courts de tennis seront prêts, le club sera fondé.

LABEL : il a assisté à leur 2^{ème} séance. 60 personnes étaient présentes et foisonnantes idées ont été débattues pour la suite des sociétés de développement de Bourg-en-Lavaux et des environs. Il invite les conseillers à consulter leur site et même s'ils n'y font pas partie, ils peuvent y participer.

Concernant APOL, il n'a pas de communication. Il mentionne que le record de 150km/h du policier a été battu par une personne à 182 km/h.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Une plante rare qui n'existe que dans la commune de Bourg-en-Lavaux a été découverte. C'est une ombellifère et son nom est l'ache noueuse ou nodiflore (*Apium nodiflorum*). Elle se trouve au bord du lac sur le sentier qui va de la gare d'Epesses à Moratel Cully, juste avant le petit port, il y a un petit ruisseau qui coule.

Elle remercie et félicite les vignerons et les œnologues de la commune. Grâce à eux, les 3 vins, Villette, Epesses et Calamin, ont obtenu le label Terravin.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

- **Place R. Th. Bossard à Riex** : Il nous présente un projet pour les revêtements. Les petites bandes en pavés le long de la route et de la maison communale restent. Il y aura du béton bitumeux noir qui entourera le médaillon en pavés de grès gris qui est autour de l'arbre, et avec au milieu l'écusson de la commune de Bourg-en-Lavaux. Le revêtement rouge n'est pas repris parce qu'il coûte 5x plus cher et ne tient pas bien et d'après les directives du CIL, il est recommandé d'éviter les couleurs au sol. Il précise que c'est une proposition. L'écusson coûte Fr. 4'520.- et le recouvrement de la place env. Fr. 40'000.-.
- **Le chemin de Chaudron** : C'est un gros chantier qui avance bien et il y a un souci avec un habitant. Nous allons le rencontrer pour négocier prochainement, afin de finaliser ces travaux.
- **PDDE, Plan de distribution des eaux** : Il est terminé et réalisé complètement. Les documents ont été envoyés à l'ECA, au SCAV. C'est fini. On est bon pour 20 ans.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il remercie les conseillers pour avoir accepté les préavis 06/2016-biens immobiliers et 07/2016-réparations de la cuisine de l'église catholique et donne une information :

- 14 juillet 2016 - martelage : C'est le marquage des bois de la commune de Bourg-en-Lavaux qui seront coupés dès le mois de septembre et c'est une jolie matinée. Si cela intéresse quelqu'un, il peut s'adresser à lui.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il donne quelques informations :

- **Le dimanche 22 mai 2016** a lieu une nouvelle édition de **Net Léman**. Le programme a été envoyé à tous les citoyens. L'accueil est à 09h30, puis nettoyage des rives et à 13h00, il y aura un repas.
- **L'évolution de l'accueil de jour** : la Fondation Piccolino a été officiellement déposée dernièrement et l'association formellement dissoute en avril dernier. Elle poursuit son « success story » avec l'accueil de jour et les comptes 2015 ne démentent pas cette évolution.
- **Le regroupement scolaire** : nous arrivons au terme de l'étude commencée il y a deux ans pour permettre au regroupement scolaire la rénovation des bâtiments scolaires et la construction des systèmes d'accueils pour le parascolaire. Pour pouvoir la présenter, nous prévoyons une présentation ad hoc informelle qui invite toutes personnes intéressées. Elle aura lieu le 15 juin 2016. Une communication officielle de la Municipalité sera envoyée aux conseillers pour cette séance de présentation. Les personnes intéressées pourront discuter avec les différents experts de cette étude et y apporter leur propre expérience. Un rapport sera établi avec tous les commentaires de cette journée et sera transmis aux conseillers de la prochaine législature. Nous avons aujourd'hui 3 scénarios, l'état des bâtiments, l'état thermique, l'état statique et de l'amiante qui ont été évalués.

Le préavis sur l'UAPE n'est pas encore prêt car nous avons dû faire face à de nouveaux éléments. Le Conseil d'Etat a mis en consultation une nouvelle loi sur l'accueil de jour. Ce qui fait que l'on a dû prendre du temps pour étudier cette nouvelle disposition légale et voir les conséquences que cela a sur l'accueil de jour. Il y a un certains nombres de projets qui ont été lancés. Nous avons eu plusieurs consultations au niveau du Conseil d'Etat, du Conseil des services et de nos partenaires communaux. Aujourd'hui nous avons une vision plus claire de ce que cette nouvelle loi, qui devrait passer au Parlement à la fin de l'année-début année prochaine, pourrait modifier l'accueil de jour. Le préavis sera passé soit au prochain Conseil, soit au premier Conseil de la nouvelle législature.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. M.-H. Noverraz :

Il revient sur les commentaires de M. D. Gay qui l'ont interpellé. Il demande au Bureau de se pencher sur la question suivante : la valeur du texte du préavis et la valeur de ses conclusions. Il fonctionne depuis quelque temps comme conseiller et il est toujours parti du principe que le texte du préavis a autant de valeur que les conclusions. Pour lui, les conclusions sont un résumé du préavis. Il a entendu 2 ou 3 commentaires un peu flous. Il aimerait que le Bureau confirme à l'assemblée si oui ou non les valeurs sont égales. Il donne l'exemple du préavis 01/2016 concernant le remplacement de la conduite de distribution d'eau et de défense incendie. Dans le point 1. des conclusions, on parle de remplacement de la conduite mais pas de changer la borne hydrante alors que dans le point 4. on parle d'un subside de l'ECA de Fr. 30'000.- qui concerne le remplacement de la borne hydrante, donc les conclusions ne sont pas complètes mais on a voté le préavis. Cela veut dire que le texte est aussi important que les conclusions.

M. Y. Sesseli, Président :

Le Bureau s'y penchera.

M. R. Baehler :

Concernant l'ASCL, la prochaine assemblée du Comité de l'ASCL se déroulera dans cette salle le mercredi 18 mai prochain. Les principaux points au menu sont : la constitution d'un droit de superficie, droit distinct permanent, sur la parcelle 218 de la commune de Puidoux pour la construction dudit collège ASCL qui est en plein boum. Et l'autre point important, ce sont les comptes 2015 qui seront acceptés, il l'espère.

Mme V. Hill :

Elle a une question adressée à la Commission de développement durable qui concerne l'utilisation du glyphosate dans les espaces verts publics. Récemment, il y a eu beaucoup de débats à ce sujet et ce produit est a été déclaré cancérigène par l'OMS l'année dernière. Le 1^{er} mai, il y a eu un reportage dans l'émission « Mise au point » sur les pratiques dans les diverses communes. Il y en a certaines qui ont interdit l'usage du glyphosate pour l'entretien des espaces verts. Green Peace a envoyé un sondage à différentes communes pour savoir quelles étaient leurs pratiques. Certaines ont répondu, d'autres pas. La commune de Bourg-en-Lavaux n'a pas répondu. Elle aimerait savoir quelle était la politique en la matière.

Mme N. Gross, Municipale :

Elle remercie Mme V. Hill de poser la question sur le glyphosate. En effet, c'est d'actualité et Bourg-en-Lavaux ne saurait ignorer son importance. Elle en définit le contexte.

Le glyphosate est l'herbicide le plus vendu en Suisse et le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (CIRC) a classé la substance comme cancérigène probable.

Ces prochains mois, les autorités européennes et suisses décideront s'il faut prolonger l'autorisation du glyphosate. En particulier, un conseiller national PDC a posé la question en mars dernier au Conseil fédéral. Voici ses éléments de réponse:

L'autorisation pour le glyphosate dans l'union européenne expirera en juin 2016. Un examen de prolongation est en cours car les milieux spécialisés effectuent encore beaucoup de tests pour connaître la dangerosité du produit avec des résultats différents. La Suisse attend donc la fin d'autres tests internationaux pour savoir si une action est nécessaire.

Greenpeace, la Fédération romande des consommateurs, ainsi que les Médecins en faveur de l'environnement ont déposé le 4 février dernier une pétition pour demander au Conseil fédéral et au Parlement d'interdire la vente et l'utilisation du glyphosate dans les jardins privés, en agriculture et par les régies fédérales.

De plus, l'organisation Greenpeace a adressé en octobre 2015 un questionnaire à toutes les communes vaudoises et genevoises leur posant 3 questions, soit : *Utilisez-vous du glyphosate ? Si oui, avez-vous un plan pour l'arrêt de son utilisation ? Utilisez-vous d'autres pesticides et prévoyez-vous d'en arrêter l'utilisation ?*

Quelles en sont en date d'aujourd'hui les réponses :

Au plan vaudois, 1 commune sur 5 a répondu au questionnaire, dont la moitié pour confirmer l'emploi du glyphosate. Dans le district de Lavaux, seules 2 communes ont répondu, soit Pully et Saint-Saphorin, pour confirmer l'utilisation du produit, et pour dire en plus que des réflexions étaient en cours à ce sujet.

Pour répondre à la première question de Mme V. Hill, à savoir pourquoi la Municipalité n'a pas répondu à la demande de Greenpeace, c'est qu'un exécutif communal n'a pas l'obligation de se conformer à une demande d'une organisation non gouvernementale. Bourg-en-Lavaux fait partie des 80 % de communes vaudoises qui n'ont pas répondu à Greenpeace, car toutes dans l'attente d'une détermination de la Confédération et du Canton.

Pour répondre à la deuxième question de Mme V. Hill, à savoir que fait la Municipalité à ce sujet. La Municipalité n'a pas attendu l'ultimatum de Greenpeace pour se pencher sur ce problème. Car sans base légale la contraignant à interdire le produit incriminé, elle a néanmoins lancé des recommandations pour en diminuer ou en retirer l'usage autant que peu se faire, ceci en l'état. Et contrairement à ce qui est dit dans la presse, Berne ne reste pas les bras croisés en matière d'herbicides puisque une fiche d'information mise à jour en août 2013 et éditée par l'office fédéral de l'environnement pour interdire l'utilisation des herbicides. Le service communal de la voirie respecte pour le domaine public les directives issues de cette fiche d'information, autant pour le traitement des routes, des chemins et des places, des cimetières, des chemins d'amélioration foncière et autres. Mme N. Gross cite l'exemple de la Place d'Armes, où la fondation des chemins en gravier a été remplacée par un substrat pauvre en nutriment contribuant ainsi à limiter la prolifération des mauvaises herbes, donc à exclure l'utilisation d'herbicides.

D'autres actions ont été ou sont entreprises pour assainir les bords de chaussée et notamment pour fermer le joint entre le revêtement bitumeux et les bordures des routes, d'autres mesures sont prises pour développer les prairies naturelles sur les talus.

Mme N. Gross mentionne, en outre, que deux collaborateurs de la voirie ont été spécialement formés et sont détenteurs de permis pour l'utilisation de produits phytosanitaires.

La Municipalité a anticipé la relative lenteur des autorités politiques en matière de gestion des mauvaises herbes en combinant des actions en adéquation avec l'environnement.

M. Y. Delaloye :

Il informe que la kermesse de Cully aura lieu dimanche 25 septembre 2016.

M. B. Duboux :

Il mentionne les inquiétudes des usagers de la place du village d'Epesses. Les barrières « vauban » n'ont pas encore bourgeonné malgré qu'il n'y ait plus de neige pour les retenir. Est-ce qu'il est prévu de terminer la place du village et où seront situées les armoiries du village ?

Mme N. Gross, Municipale :

Le goudronnage autour des arbres se fera d'ici la fin de cette semaine ou la semaine prochaine. Pour les armoiries, cela n'a pas été pensé. Cela viendra peut-être sur une autre place à Epesses.

M. Ch. Currat :

Il a une question concernant le Champ de l'Essert, on en a parlé par rapport à l'éco point. S'agissant du parking, il attire l'attention pour que les 2 choses soient coordonnées et de faire attention à la sortie qui est au milieu des 2 virages ainsi que des mesures soient prises en conséquence.

M. A. Chollet :

Il exprime sa consternation par rapport au refus de l'Etat de Vaud de verser cette année les Fr. 200'000.- à l'Association Lavaux Patrimoine, comme précédemment. Cela cause des problèmes économiques à l'Association. Elle fait un travail énorme pour la promotion de Lavaux. Il ne comprend pas cette décision qui va limiter des actions et des activités qui étaient importantes.

M. S. Vogel :

Il s'adresse à la Municipalité au complet parce qu'elle a répondu, concernant LABEL. A la fin du mois, il y aura Cully Broc, ce sera la nouvelle brocante de Cully. Une demande a été faite ont pour poser des panneaux pour indiquer les marchés du dimanche ainsi que la brocante. La voirie a dit qu'il n'y aurait pas de problème pour leurs poses mais il serait bien d'écrire une lettre à la Municipalité. Leur réponse a été négative, comme quoi elle ne veut pas de panneau. Alors j'aimerais que l'on puisse faire quelque chose si l'on veut continuer à avoir de l'animation dans notre commune.

Mme N. Gross, Municipale :

La voirie a un chef de Service et c'est lui qui prend la décision si cela passe par la Municipalité ou pas. Elle transmet à M. J.-P. Demierre le flambeau.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Effectivement, concernant les 2 panneaux, il en y avait un qui était prévu dans la vigne de la Maison jaune, ce qui était inesthétique et cela ne peut se faire dans un clos, il y a des conditions à remplir. Le deuxième était prévu dans la descente de Grandvaux arrivée de la route des Monts de Lavaux et là ce n'est plus du ressort de la Municipalité. C'est Direction générale de la mobilité des routes et M. J.-P. Demierre n'a pas encore abandonné le projet et il posera la question à M. Brun, mais il pense que sa réponse sera négative. La profusion de signalétiques pour annoncer différentes manifestations, on en a déjà pas mal contre les murs.

Le marché de LABEL, on y tient beaucoup et il attire de plus en plus de monde. Ils n'ont pas besoin forcément de mettre des panneaux partout. On a fait un accord avec LABEL pour qu'ils utilisent les panneaux d'affichage mondial. On a répondu par la négative parce que la Municipalité étudie la chose.

Pour la vigne de la Maison jaune, un panneau provisoire pourra être posé quand il y a lieu.

Mme N. Gross, Municipale :

Elle précise que pour le parcours didactique, il y a interdiction de laisser quelque chose de fixe dans cette vigne.

M. M. Duboux :

Il s'adresse à M. J.-P. Demierre qui avait promis, lors du dernier Conseil communal, que, à Riex en face du bistrot, le caillou serait enlevé, mais non seulement il n'est pas loin et un pot de fleur a été rajouté. Si chacun fait sa police en mettant devant sa porte un piquet ou autre sur la route de la Corniche, on ne pourra plus passer. Le jour de la Fête à Epresses, il y avait 2 cars de 50 places qui passaient et les chauffeurs n'ont pas manqué de rouspéter. Il demande de prendre une décision quant au piquet car actuellement, rien n'est fait.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

C'est vrai que rien n'a été fait. En fait, il pensait que le restaurateur avait la clé pour enlever le piquet lorsque le bistrot est fermé. Ce piquet est provisoire, quand les travaux de revêtement de la place ex-rouge seront en route, il prévoit de poser un trottoir légèrement montant devant l'entrée du bistrot en remplacement du piquet. A voir avec son collègue, M. J.-P. Haenni pour l'exécution.

M. J.-L. Badoux :

Il été nommé, comme beaucoup d'autres membres, à l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat. Pour la prochaine séance, dans 10 jours, il a été nommé membre d'une commission. Il s'est retrouvé avec des conseillers municipaux. Cette commission à la mission d'adopter la modification de la tarification de l'eau. Il ne connaissait pas ce sujet et a appris que Rieux ou Epesses en était concerné. Il a demandé des précisions au Bureau du Conseil et à la Municipalité, mais n'a pas eu de retour. Concernant la tenue de la prochaine séance de la Commission de l'AIEJ, il a réalisé que l'ASCL avait leur séance en même temps. Il a appris avec grande surprise que le Bureau du Conseil n'était pas du tout au courant de ces séances ni de leurs tenues. Il demande que son remplaçant, il ne sait pas qui, le remplace.

Lors de la séance de la Commission, entre autres, il a appris que les communes de Jorat-Menthue, Vucherens et Forel qui fait ses propres forages, ont l'intention de quitter l'AIEJ, et que Bourg-en-Lavaux n'a pas grand intérêt à y rester. Il aimerait que les municipaux responsables lui donnent des précisions avant la prochaine séance qui a lieu dans 10 jours.

Il demande, si c'est de la compétence du Bureau du Conseil d'informer les membres des commissions des dates de leurs séances, ceci afin d'éviter d'avoir des séances le même soir.

M. Y. Sesseli, Président :

Du point de vue de l'agenda, le Bureau n'est pas au courant des dates de séances de l'ASCL, ou d'autres associations. Les commissions, réciproquement, ne s'informent pas de leurs dates de séances. Le Bureau du Conseil pourrait peut-être centraliser cela.

M. J.-P. Haenni, Municipal :

Il est étonné des inquiétudes de M. J.-L. Badoux. Il explique que l'AIEJ existe depuis longtemps et comme cette association a des soucis financiers, pour s'en sortir, on a décidé d'adopter un petit peu le même système que Lausanne, c'est-à-dire que non seulement on fera payer juste le m3 que les communes vont prendre, c'est clair que la commune de Bourg-en-Lavaux en sera préteritée dans le sens qu'elle utilise très peu de m3, entre 5'000 et 10'000 m3 par année qu'elle en achète par l'ancienne commune d'Epesses, réservoir qui se trouve tout en haut d'Epesses

Par contre, comme l'AIEJ tourne juste du fait que l'eau n'est pas vendue assez cher et qu'il y a beaucoup de charges, il a été décidé d'adopter une taxe de base, c'est-à-dire, que si l'on fournit de l'eau qui peut être aussi pour assurer défense d'incendie, on aura payé un certain tarif même sans prendre de l'eau comme la ville de Lausanne le fait ainsi que beaucoup d'autres fournisseurs d'eau. Pour Bourg-en-Lavaux, on a un petit peu pu sauver la mise en disant que, vu que l'on n'utilise très peu d'eau, ils vont prendre que 20% de la population pour les 5'000 habitants, ceux qui en utilise beaucoup, ce sera le 100% de la population. Cela va nous coûter effectivement Fr. °10'000.- à Fr.°15'000.- de plus par année, rien que par le fait qu'ils puissent nous fournir de l'eau, même que l'année passée on a utilisé entre 15'000m3 et 20'000 m3 d'eau de là-bas, dû à la sécheresse, alors que pour une année normale, c'est entre 5'000 m3 et 10'000 m3.

Pour le moment, on ne peut pas sortir de cette association. Il nous explique le pourquoi. Cette association a été faite pour 30 ans et cela se termine en 2023, d'après les statuts actuels. Lors de la fusion de Bourg-en-Lavaux, il n'y avait qu'Epesses et Cully qui achetaient de l'eau à l'AIEJ, ce qui veut dire que, quand on a fusionné, on aurait peut-être pu détourner les statuts en s'en sortant, mais on

a en quand même besoin pour Epesses, comme sécurité, puisque les travaux de bouclage vont se faire en septembre. Ce qui fait que l'on n'était pas complètement indépendant jusqu'à maintenant. Pour Jorat-Menthue, ils n'achètent pas d'eau ni n'en fournissent. Ils pourraient quitter l'AIEJ et ils vont batailler là-dessus, car cela va leur coûter Fr. 2'500.- par année, juste par le fait qu'on pourrait fournir de l'eau puisque la conduite existe. Ils vont essayer de s'en sortir, mais légalement on ne peut pas.

En conclusion, aujourd'hui, la commune de Bourg-en-Lavaux ne peut pas s'en sortir, car elle a besoin d'eau !

M. J.-L. Bandini :

Il fait partie également du législatif de l'AIEJ et il a été convoqué pour la révision des comptes. Il confirme que cette association est en perte. Ils ont réalisé Fr. 55'000.- de plus-value pour la vente d'eau en 2015 à cause de la sécheresse. Par contre, ils ont eu un pépin de Fr. 60'000.- sur des conduites d'eau. Le résultat des courses fait qu'ils ont un déficit. Le problème n'est tellement là. Le problème de l'AIEJ est qu'ils ont été obligés de changer leur système de taxation. En fait le prix de l'eau couvrait tous les frais, alors que maintenant, ils font une répartition entre les communes pour l'amortissement des investissements, c'est-à-dire des tuyaux, des pompes, etc. Ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est ce qui change les coûts et la commune de Bourg-en-Lavaux utilisant peu d'eau en est préjudicée. Mais en fait, c'est un plus logique de ce qui se passait avant, c'est-à-dire que chaque membre participe aux frais d'investissements à la structure qui permet d'avoir de l'eau.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion

Il invite les conseillers à répondre pour la sortie du Conseil du 21 mai 2016 et donne rendez-vous à 07h00 à la gare de Cully.

La séance est levée à 22h40.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Catherine Fonjallaz

Cully, 20 juin 2016